

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Thursday, November 19, 1987

• 0932

The Vice-Chairman (Mr. Oostrom): I will call the meeting to order.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, on a point of order, before we start.

The Vice-Chairman (Mr. Oostrom): Yes, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I was absolutely shocked to learn when I got the notice for this meeting that the meeting was in camera. I called to find out why, and I have not been given an adequate reason.

When the Auditor General or the Auditor General's officials are heard in the Public Accounts Committee, or any other committee that I have ever been on, they are not heard in camera. We are dealing with a report that is public. I cannot understand for the life of me why this meeting is in camera. I do not know who ordered it in camera. I called the clerk to find out why it was in camera. He said it was the wish of the chairman, but again this seems to be due to a lack of experience of the chairman.

In my experience, the only time a committee goes in camera is when we are preparing a report, or if we are dealing with issues of national security or something of that nature. I want to move that we conduct ourselves, as most committees usually conduct themselves—that we have this in public and not in camera. As I say, the general rule for Parliament is that we conduct our proceedings in public. I understand that maybe it was done by a misunderstanding.

The Vice-Chairman (Mr. Oostrom): Mr. Allmand, it was my understanding that there had been some sort of an informal agreement that we would do it, that we wanted the Auditor General to speak out freely, and we could ask more questions.

Mr. Allmand: These people always speak freely.

The Vice-Chairman (Mr. Oostrom): I have no objection. If that is now not the wish of the committee, then so be it.

Mr. Allmand: Good.

The Vice-Chairman (Mr. Oostrom): I have no problem with it.

Mr. Rodriguez: I have another point of order, Mr. Chairman.

Mr. Allmand: Could we dispose of this one?

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le jeudi 19 novembre 1987

Le vice-président (M. Oostrom): Je déclare la séance ouverte.

M. Allmand: Monsieur le président, avant que nous commencions, j'aimerais soulever un rappel au Règlement.

Le vice-président (M. Oostrom): Oui, monsieur Allmand.

M. Allmand: Lorsque j'ai reçu l'avis de cette réunion, j'ai été choqué d'apprendre qu'elle devait se tenir à huis clos. J'ai téléphoné afin de savoir pourquoi, mais je n'ai pas reçu de bonne raison.

Lorsque le Vérificateur général ou les représentants du Vérificateur général comparaissent au comité des Comptes publics, ou à tout autre comité où j'ai siégé, on ne les entend pas à huis clos. Nous allons traiter d'un rapport qui a été publié. Je comprends mal pourquoi cette séance se déroule à huis clos. Je ne sais pas qui l'a demandé. J'ai appelé le greffier pour en connaître la raison. Il m'a répondu que c'était le président qui le désirait, mais je crois que cette décision est due au manque d'expérience du président.

D'après mon expérience personnelle, le seul moment où un comité siège à huis clos, c'est lorsqu'on rédige un rapport, ou lorsque nous traitons de questions de sécurité nationale ou de quelque chose du genre. Je propose donc que nous agissions comme la plupart des comités le font—que nous tenions une séance publique et non pas à huis clos. Je le répète, la règle générale pour le Parlement veut que le débat se fasse publiquement. J'estime qu'il doit y avoir eu un malentendu.

Le vice-président (M. Oostrom): Monsieur Allmand, j'ai cru comprendre qu'officieusement, nous avions convenu d'une séance à huis clos parce que nous voulions que le Vérificateur général s'exprime en toute liberté et que nous voulions soulever davantage de questions.

M. Allmand: Ces gens s'expriment toujours en toute liberté.

Le vice-président (M. Oostrom): Je ne m'y oppose pas. Si les membres du Comité ne le désirent pas, je suis d'accord.

M. Allmand: Très bien.

Le vice-président (M. Oostrom): Cela ne m'ennuie pas du tout.

M. Rodriguez: Je voudrais également soulever un rappel au Règlement, monsieur le président.

M. Allmand: Est-ce qu'on pourrait d'abord décider du mien?